

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

Présents : JL Martin – M Charbonnier – N Fontany – A Rixte – R Givaudan – A Milési – M Bron – C Alligon - G Gosselin – F Crespo – S Veyrier - JL Legrand – D Thévenieau – P Théolas

Absents : JB Albelda – A Buffet – C Soureillat – N Haddad– C Thibaud

Pouvoirs : JB Albelda à R Givaudan – A Buffet à A Milési- C Soureillat à C Alligon- N Haddad à D Thévenieau – C Thibaud à JL Martin

Date de convocation : 30 mars 2017

Secrétaire de séance : Nicole Fontany

Séance ouverte à 18h05

Monsieur le Maire remercie Mme Florence FAURE, inspectrice divisionnaire et responsable du Centre des Finances Publiques de Saint Paul Trois Châteaux – Suze la Rousse pour sa présence.

## Mise au vote du procès-verbal de la séance du 15 mars 2017

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 15 mars 2017.

## Approbation des Comptes Administratifs 2016 et Budgets Primitifs 2017

M. le Maire informe l'assemblée que la commission finances s'est réunie le mardi 28 mars pour présenter le projet du budget primitif 2017. Depuis cette date, la commune a reçu les recettes attendues de la fiscalité locale et a donc pu réajuster ses prévisions. M. le Maire précise cependant que les dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de solidarité Rurale) ne sont toujours pas parues. Il est demandé aux collectivités de voter leur budget avant le 15 avril et les principales ressources des communes ne peuvent pas être évaluées avant cette date butoire.

M. le Maire demande à l'Assemblée d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Mme Anaïs Milési est élue, à l'unanimité, présidente de séance pour le vote des trois comptes administratifs qui seront présentés à cette séance.

✓ BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2016 qui se décomposent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-369 622.19	0.00	186 139.70	- 183 482.49
Fonctionnement	566 018.97	381 558.19	337 909.35	522 370.13
TOTAL	196 396.78	381 558.19	524 049.05	338 887.64

Les principales réalisations de la commune sur l'exercice 2016 ont été les suivantes :

- Acquisition terrain « jardins familiaux » 2 641 €

M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée embellissement et qui ont ainsi permis de nettoyer cette parcelle de terrain pour la mettre la plus rapidement possible à disposition de personnes. M. le Maire remercie également Abel Rixte et Patrick Théolas qui sont venus avec leurs engins pour labourer et mettre propre pour les plantations. Sur cette parcelle de 750 m<sup>2</sup>, la commune pourra mettre à disposition 3 jardins familiaux.

Le CCAS se réunit lundi prochain pour approuver le règlement intérieur et statuer sur l'attribution.

- Parking salle des fêtes + plantations 40 923 €
- Solde Maison médicale 97 137 €
- Climatisation salle des réunions 5 500 €
- Réhabilitation Temple 25 837 €
- Alarme incendie Mairie 2 876 €
- Mur soutènement Place du Château 13 502 €
- Caisses enregistreuses Musée 2 184 €
- Chaises Salle des réunions 3 162 €
- Illuminations 2 851 €
- Aménagement Rue des remparts 32 225 €
- Aménagement stade (éclairage + terrain + clôture) 65 789 €
- Rampes accès PMR 2 287 €
- Révision PLU (1<sup>er</sup> acompte) 4 812 €

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Anaïs Milési, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2016 de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de la commune.**

Madame Florence FAURE, comptable public présente le compte de gestion 2016 de la commune, il est conforme au compte administratif.

Elle précise que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et même en légère baisse tandis que les recettes de fonctionnement diminuent. L'explication provient de la baisse des dotations de l'Etat.

Les dépenses en investissement diminuent entre 2015 et 2016. Les recettes sont également en diminution.

La commune dégage une Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) largement positive. La CAF nette, c'est à la dire la CAF Brute moins le remboursement de la part capital des emprunts était de 20 617 €. Le montant de la trésorerie au 31/12/2016 était de 474 716 €. Le programme d'investissement a été réalisé sans recours à l'emprunt.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2016 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Affectation des résultats 2016 sur l'exercice 2017 :  
Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » = 308 758.30 €  
Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 213 611.83 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2016 sur l'exercice 2017.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les bases prévisionnelles 2017 pour les taxes directes locales, il propose de ne pas modifier les taux à savoir :

Taxe d'habitation = 8.47 %  
Taxe foncière bâti = 16.50 %  
Taxe foncière non bâti = 66.42 %

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de la fiscalité directe locale tels que présentés ci-dessus.**

### **Présentation du budget primitif 2017 :**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 899 120 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 154 783 €

Les principales dépenses d'investissement prévues sur cet exercice sont les suivantes :

#### **1. Chapitre 20\_Etudes**

- Révision PLU – déjà prévu 2016 37 188 €
- Acquisition logiciel Cimetière – déjà prévu 2016 4 317 €
- Etude aménagement Route de Valréas 14 394 €
- Maîtrise œuvre (Réhabilitation école, gendarmerie) 23 000 €

#### **2. Chapitre 21\_Matériel/mobilier**

- Mobilier jardin magnanerie 3 000 €
- Tapis salle d'activités 3 000 €
- Adoucisseur salle des fêtes 4 018 €
- Jeux enfants (école + jardin public) 3 500 €
- Panneaux de randonnée – déjà prévu en 2016 3 500 €
- Défibrillateur 2 500 €
- Illuminations Noël 2 000 €

#### **3. Chapitre 23 \_ Travaux**

- Divers Travaux bâtiments communaux 37 719 €
- Voirie 2017 50 000 €
- Soutènement parking Rte Valréas 5 500 €
- Aménagement Rte de Valréas (parking) 102 000 €
- Irrigation stade 19 068 €
- Gendarmerie - 90 000 € prévu en 2016 236 056 €
- Accessibilité rampe accès mairie 46 800 €
- Eclairage public 18 019 €
- Réhabilitation école 149 000 €
- Abri association – déjà prévu en 2016 20 000 €

Sur le budget primitif 2017, la commune inscrit environ 600 000 € de dépenses d'investissement (sans compter les reports des travaux non effectués en 2016).

Le chantier de réhabilitation de la gendarmerie initialement prévu sur 3 exercices a pu être regroupé sur un seul. Le chantier ayant démarré en fin d'année 2016, la totalité des travaux va être payée en 2017.

Afin de pas trop grever le budget communal et compte tenu que nous ne sommes toujours pas en mesure de connaître l'accompagnement financier du Conseil Départemental sur les travaux de sécurisation de la Route de Valréas, il est prévu d'inscrire uniquement les travaux relatifs au parking (+ 100 000 €).

Concernant la réhabilitation de l'école, le Conseil Régional vient d'ouvrir une ligne budgétaire pour les chaudières à bois, la subvention pourra atteindre 40%. C'est une très bonne nouvelle car la subvention annoncée par le Conseil Départemental n'était que de 10% au lieu de 25% sur les autres travaux. A ce sujet, M. le Maire, lors d'une réunion à la Communauté de communes, a interpellé la 1<sup>er</sup> Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Drôme concernant la faible participation du Département sur les énergies renouvelables et ne comprenait pas ce manque d'accompagnement sur des sujets aussi importants. Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente a entendu le mécontentement du Maire et a ainsi répondu que ce taux pourrait passer à 20%.

Il est donc proposé de faire ces travaux en 2018 pour prétendre à ces financements non négligeables du Conseil Régional et Conseil Départemental. Cette année, il sera donc prévu de refaire la toiture, isolation, faux plafonds, VMC et éclairage de l'école maternelle. Cette meilleure isolation permettra de réaliser des économies d'énergie dans l'attente du changement de chaudière.

Nous sommes toujours en attente des chiffres relatifs aux dotations de l'Etat, ce budget est plutôt pessimiste sur les recettes attendues.

Cette année encore, la commune a décidé de ne pas inscrire d'emprunts pour équilibrer son budget. Toutes les opérations pourront donc être financées en autofinancement en tenant compte bien entendu de l'état de sa trésorerie au moment de payer les factures.

M. Didier Thévenieau intervient en précisant qu'une dette n'est pas toujours mauvaise. A l'heure actuelle, il est intéressant d'investir dans la transition écologique. En effet, plus on tarde à faire ces investissements, plus ça coûtera cher plus tard.

M. Jean-Luc Legrand rappelle d'autant plus le niveau très bas des taux d'intérêt.

M. le Maire souhaite quant à lui désendetter la commune et faire des investissements sans avoir recours à l'emprunt, il rajoute que cette année 600 000 € d'investissements seront faits sur la commune sans recourir à l'emprunt.

M. Jean-Luc Legrand précise que des investissements sont « utiles » puisqu'il prend l'exemple de la chaudière à bois, même si l'investissement initial est conséquent, ce matériel va permettre de faire des économies sur les dépenses d'énergie, un emprunt sur ce type de projet peut être compensé par la baisse des coûts de fonctionnement.

Mme Margaret Charbonnier précise que les travaux qui vont être entrepris cette année à l'école, couverture, isolation vont permettre de réaliser déjà des économies d'énergie car il y aura nettement moins de déperdition de chaleur.

M. Didier Thévenieau souhaite revenir sur ce qu'il juge peut-être d'une vision politique à savoir l'écologie. Quand on refait un bâtiment, il n'est pas idiot d'avoir une vision plus large en prenant en compte la transition écologique et pas seulement préférer maîtriser les dépenses.

M. le Maire précise que pour le projet de la gendarmerie, la commune a confié cette mission à un maître d'œuvre, capable de juger les méthodes et procédés les plus en adéquation avec les besoins ; sur ce bâtiment il s'agissait de l'isolation. La commune a peut-être une gestion idiote cependant elle essaye de faire les choses les mieux possible en s'entourant de personnes compétentes. Le maître d'œuvre a confirmé à M. le Maire que ce bâtiment était désormais largement conforme aux réglementations en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée le budget primitif 2017 :

16 pour  
3 abstentions

✓ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2016 du service eau et assainissement qui se décomposent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	148 523.31	0.00	41 830.76	190 354.07
Fonctionnement	75 734.38	0.00	- 37 633.54	38 100.84
TOTAL	224 257.69	0.00	4 197.22	228 454.91

Affectation des résultats 2016 sur l'exercice 2017 :

Compte 001 « Excédent d'investissement antérieur reporté » = 190 354.07 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 38 100.84 €

Comme en 2015, le résultat du service 2016 (fonctionnement) est déficitaire sur l'exercice d'environ 40 000 €. On observe comme l'année précédente des dépenses d'entretien et de réparations importantes sur cet exercice et un accroissement des factures impayées. Compte tenu de ce contexte, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs eau et assainissement cette année. Pour mémoire les tarifs actuels sont les suivants :

- Abonnement = 60 €/an
- M<sup>3</sup> Eau = 0,81 €
- M<sup>3</sup> Assainissement = 0,78 €

Depuis 2009, l'abonnement annuel n'a pas été augmenté.

Depuis 2005, le prix des m3 eau et assainissement n'a pas été augmenté.

Une comparaison est faite avec des communes environnantes qui gèrent également l'eau et l'assainissement en régie, les tarifs de Taulignan sont particulièrement bas notamment sur la part abonnement.

Il est proposé à l'assemblée les modifications de tarifs ci-dessous :

1. Prix abonnement unique (eau et ass) : 80 € / an ( + 20 €/an) soit + 10 € par facture

GAIN POTENTIEL = 20 € x 1 000 abonnés = 20 000 €

2. Prix du m3 d'eau : 1 € au lieu de 0,81 €

GAIN POTENTIEL = 95 098 m3 facturés/an x 0,19 € = environ 18 000 €

3. Prix du m3 d'assainissement : 0,80 € au lieu de 0,78 €

GAIN POTENTIEL = 96 601 m3 facturés/an x 0,02 € = environ 1 900 €

4. Rappel délibération de 2009 : au-delà de 170 m<sup>3</sup> consommés par an, le prix du m<sup>2</sup> est doublé (sauf établissements à caractère industriel et commercial)

Soit un total de recettes supplémentaires de 39 900 €.

M. Michel Bron demande pourquoi ce tarif progressif n'apparaissait pas dans le tableau qui présentait les tarifs de Taulignan et la comparaison avec les autres communes. M. le Maire lui répond en précisant que cette tarification n'est en réalité pas appliquée.

M. Didier Thévenieau précise que tout augmente, après la redevance des ordures ménagères, l'eau un bien vital ne peut pas être augmenté. Il considère que les premiers m<sup>3</sup> sont vitaux et devraient être gratuits. C'est très injuste de pénaliser tout le monde. M. Didier Thévenieau considère qu'il faut « surtaxer » les consommations de luxe (exemple des piscines). Ce sont les résidences secondaires qui coûtent cher, elles viennent quelques semaines par an et pénalisent le réseau. Il propose une tarification proportionnelle, un tarif progressif au-delà de la consommation vitale estimée par personne. En effet, un tarif proportionnel en fonction de la consommation est injuste pour les familles nombreuses en comparaison des foyers qui utilisent quant à eux l'eau pour remplir leur piscine ou arroser leur jardin.

Mme Margaret Charbonnier rappelle qu'il y a encore beaucoup d'impayés et que le fait d'augmenter le tarif de l'eau va être pire.

M. Abel Rixte précise que notre réseau est complexe, on a beaucoup de sources et des coûts importants sont générés par les analyses d'eau des abonnés situés en amont du captage.

Mme Florence Faure, comptable public, précise qu'il s'agit d'un service public industriel et commercial, c'est-à-dire que les recettes doivent couvrir les dépenses or depuis deux ans, il manque environ 40 000 €.

M. Jean-Luc Legrand précise que le remboursement du service eau assainissement à la commune est conséquent : 60 000 €, il se demande si celui-ci est bien justifié.

M. le Maire rappelle qu'il y a 3 emplois à temps complet et une indemnité d'adjoints calculés dans ces frais ainsi que tous les coûts liés aux véhicules, engins, assurances, frais administratifs, téléphone ..... comptabilisés dans ce reversement.

M. Didier Thévenieau rajoute qu'il est inconcevable d'augmenter les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2017 alors que les personnes ont déjà consommé l'eau sans avoir connaissance de son prix.

M. le Maire propose de réunir le groupe de travail « eau et assainissement » qui sera chargé de travailler sur une nouvelle proposition de tarif qui pourrait être applicable au second semestre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2016 sur l'exercice 2017.

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Anaïs Milési, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2016 du service eau et assainissement.

Accord unanime de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget eau et

assainissement dressé pour l'exercice 2016 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Présentation du Budget Primitif 2017

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 306 315 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 266 414 €

Les principales dépenses d'investissement prévues sur cet exercice sont les mêmes que l'année précédente. M. le Maire précise que le Département de la Drôme et l'Agence de l'Eau doivent nous accompagner financièrement sur ce projet dans le cadre du programme « Sauvons l'eau ». Ces recettes ne sont pas prévues au budget primitif.

Chapitre 20 Etudes = 28 500 €

Opération « Economisons l'Eau » - Réalisation de l'inventaire

Chapitre 21 Matériel = 13 500 €

Achat de compteurs électroniques

Chapitre 23 Travaux = 196 265.50 €

Compteurs de sectionnements

Travaux de recherche de fuite

Travaux d'amélioration du réseau

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée le budget primitif 2017 :**

15 pour

4 abstentions

✓ BUDGET MUSEE DE LA SOIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2016 du Musée de la soie qui se décomposent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement				
Fonctionnement	- 35 310.15	0.00	5 932.29	- 29 377.86
TOTAL	- 35 310.15	0.00	5 932.29	- 29 377.86

Affectation des résultats 2016 sur l'exercice 2017 :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté » = - 29 377.86 €

Comme les années précédentes, M. Legrand regrette que l'on soit obligé d'inscrire dans le budget primitif les résultats antérieurs. Il regrette que la comptabilité publique nous oblige à équilibrer le budget entre les dépenses et les recettes puisque l'intégration du déficit antérieur oblige la collectivité à remettre en cause la sincérité des recettes.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2016 sur l'exercice 2017.**

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Anaïs Milési, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2016 du Musée de la Soie.

Accord unanime de l'assemblée.

Mme Florence Faure déclare que petit à petit le déficit se résorbe grâce à l'excédent dégagé chaque année depuis 2014.

Ensuite, le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget Musée de la Soie dressé pour l'exercice 2016 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accord unanime de l'Assemblée

#### Présentation du Budget Primitif 2017

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 138 695 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée le budget primitif 2017 :

- 16 pour
- 3 abstentions

#### **Subventions de fonctionnement aux associations 2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le règlement applicable en matière d'attribution des subventions aux associations.

Pour les aides au fonctionnement sont pris en compte :

- un forfait de 200 € pour l'aide au fonctionnement,
- un forfait de 150 € lorsqu'elle développe le travail avec les jeunes ou actions dans le village

Une aide forfaitaire est également accordée aux associations qui organisent des animations d'ampleur sur le village.

- Fête Musique
- 14 juillet
- Foire
- Marché Noël
- TAACT
- Arts et Culture (théâtre.....)

Ces sommes ne seront versées que sur présentation d'un devis accepté ou d'une facture acquittée.

1. si la dépense correspondante est inférieure au forfait, la commune ne versera qu'à hauteur du montant de la facture
2. si la dépense correspondante est supérieure au forfait, la commune versera à hauteur du forfait

Si l'association demande moins que le forfait qui pourrait lui être versé, la commune versera la somme réclamée par l'association.

En plus du versement de ces subventions de fonctionnement, la Commune continue son aide aux associations locales par :

- Les 500 photocopies offertes par an
- La mise à disposition gratuite 2 fois/an de la salle polyvalente
- La mise à disposition d'autres salles communales
- L'éclairage et l'électricité
- L'entretien des locaux
- La mise à disposition des services techniques et de certains véhicules municipaux

Monsieur le Maire remercie toutes les associations et les personnes bénévoles qui donnent de leur temps pour créer une réelle dynamique à la vie locale et pour rassembler les personnes autour d'une action commune.

Il précise qu'au cours de l'année 2017, la Commune pourra venir en aide financièrement aux associations qui doivent faire face à des événements exceptionnels.

Pour le vote de ces subventions, les présidents d'association quittent la salle.

Sur ces principes-là, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes :

#### Part fonctionnement

ACCA	200
ALF Gymnastique	200
Amicale Laïque	300
Amicale Personnel Communal	837
Amis de la Résistance	500
ARAC	200
Arts et Culture	350
Chorale Cantolez	150
Club St Vincent	300
Comité des fêtes	350
Cyclos Grignonais	150
Les Dilettantes	200
Embiellage de bronze	200
Gaule Tricastine	200
Marché de Noël	350
MFR Richerenches	100
MJC	350
Taulignan Auto Passion	200
Tennis Club	350
Prévention routière	100
Sport Nature Aventures	350

Téléthon	_____	200
Amicale des sapeurs-pompiers	_____	200
Raid VTT Chemins du soleil	_____	4000
Compagnie Lez-Art	_____	600
	<b>Total</b>	<b>10 937</b>

#### Manifestations d'ampleur sur justificatifs

Arts et Culture	_____	2 500
Comité des Fêtes	_____	1 150
Marché de Noël	_____	3 000
MJC	_____	3 000
Fête du lavandin (Arts et Culture)	_____	2 000
Amicale des sapeurs-pompiers	_____	3 000
	<b>Total</b>	<b>14 650</b>

#### **Projet acquisition borne musicale – Maison de retraite de Grignan**

Afin d'améliorer la qualité de vie de ses résidents, la Maison de retraite de Grignan souhaite leur offrir une borne musicale.

C'est une sorte de « jukebox » qui leur permet de renouer de façon autonome avec les musiques qui ont traversé leur vie (il y en a plus de 2 000).

La borne élargira le choix des animations proposées sous forme de jeux musicaux. Elle peut être déplacée pour les animations collectives et individuelles.

Son tarif démarre à 2 993 € HT, musiques et jeux inclus.

M. le Maire précise que cet outil est particulièrement adapté pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

La Maison de retraite a sollicité la Mairie de Taulignan pour les aider financièrement à acquérir cet outil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après un vote 18 pour et 1 contre, décide de verser une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Arc en ciel – EHPAD les tourterelles 26230 Grignan pour l'acquisition d'une borne musicale.

#### **Maison médicale– facturation de l'entretien des espaces verts à Habitat Dauphinois**

M. le Maire rappelle qu'au départ, la commune ne voulait pas récupérer l'entretien des espaces verts autour de la maison médicale appartenant à Habitat Dauphinois. Cependant, voyant que cet entretien ne se faisait pas, la commune a dû à plusieurs reprises se substituer à eux pour réaliser le débroussaillage malgré les difficultés pour y accéder.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revenir sur cette décision et ainsi s'occuper intégralement de l'entretien pour que cet espace soit ainsi toujours propre et en cohérence avec

l'aménagement de ce quartier très agréable. Il précise que la société Habitat Dauphinois va faire poser un portail pour faciliter l'accès.

M. le Maire ajoute que le coût de cet entretien sera facturé à Habitat Dauphinois, à ce titre, il est nécessaire de passer une convention.

Dans un souci d'harmonisation du quartier mais surtout des espaces verts se situant sur l'ensemble immobilier Maison-Médicale et les 12 logements locatifs gérés par la société Habitat Dauphinois, il est proposé de définir les points suivants :

- La Société Habitat Dauphinois a planté des arbustes et gazon à proximité du bâtiment afin d'arborer ces petits ensembles immobiliers en les intégrant au mieux dans le quartier,
- La Mairie de Taulignan s'engage à effectuer l'entretien des espaces verts de l'ensemble immobilier,
- La Mairie de Taulignan facturera à Habitat Dauphinois le coût de cet entretien. Pour l'année 2017, celui-ci est estimé à 1200 € TTC. Ce montant sera réajusté à 600 € TTC les années suivantes.
- La Mairie de Taulignan demandera annuellement le règlement de cette prestation à Habitat Dauphinois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention relative à la facturation de l'entretien des espaces verts à Habitat Dauphinois et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Suite à la question de M. Robert Givaudan, M. le Maire précise que cette somme de 600 € couvre bien confortablement les 4 interventions par an, deux agents à raison de 1 heure chacun.

#### **Dotation de soutien à l'investissement public local 2017 –Réhabilitation thermique de locaux scolaires**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter dans le cadre la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSPIL 2017) le dossier suivant : Réhabilitation thermique de locaux scolaires.

Monsieur le Maire rappelle que le même dossier a déjà été présenté aux services de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2017) et que ces deux fonds peuvent se cumuler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dossier de réhabilitation thermique de locaux scolaires tel qu'il a été présenté ci-dessus pour un montant de 136 525 € HT, sollicite l'Etat pour le financement de cette opération dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement public local 2017 et autorise Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **Convention accompagnement travaux de réhabilitation thermique de locaux scolaires- CEDER**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation thermique de locaux scolaires :

- Rénovation couverture école maternelle (toiture, isolation, faux-plafonds)
- Chaufferie bois écoles maternelle et primaire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'établir une convention avec le CEDER (Centre pour l'environnement et le développement des Energies Renouvelables) pour nous accompagner sur ce projet.

Cet accompagnement vise à donner au maître d'ouvrage l'ensemble des éléments techniques et économiques nécessaires à sa prise de décision d'engagement de travaux. Il a aussi pour objectif d'appuyer le maître d'ouvrage dans la phase de réalisation, permettant un contrôle du bon respect des objectifs initiaux dans les moments stratégiques.

L'accompagnement comprend les interventions suivantes :

- Aide à l'élaboration d'un cahier des charges de consultation des entreprises (travaux de couverture et isolation)
- Aide à l'analyse des offres et au choix des prestataires (travaux de couverture et isolation)
- Aide à la mise en place du plan de financement et au montage des dossiers de de subvention (travaux chaufferie bois-énergie)

Nombre de jours : 2.5 jours

La participation financière pour cette mission s'élève à la somme de : 1 100 € HT

- 100 € adhésion
- 1000 € prestations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention d'accompagnement avec le CEDER pour les travaux de réhabilitation thermique de locaux scolaires telle que présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou Madame la Première adjointe à la signer.

#### **Entretien Eclairage Public – Choix de l'entreprise retenue**

La commune de Taulignan a confié l'entretien de l'éclairage public à l'entreprise Loubière du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 1<sup>er</sup> avril 2017 à l'occasion d'un contrat pluriannuel conclu sur une durée de 3 ans, pour un montant annuel HT de 8 048,50 € soit 28 974,60 € HT sur les 3 ans.

Le cahier des charges était le suivant :

- Intervention de dépannage à la demande quel qu'en soit le nombre concernant :  
Les lanternes et les lampadaires de style, vasques et autres luminaires, projecteurs au sol et hors sol, éclairage du stade, des tennis et autres  
Le remplacement de la lampe ou autre équipement sur luminaires, ballast, amorces, câblage
  - Nettoyage annuel de tous les luminaires précités
  - Pose et dépose des illuminations de Noël
- Délai d'intervention de 48 heures

Le contrat a pris fin le 1<sup>er</sup> avril 2017, il convient donc de souscrire un nouvel engagement avec un prestataire extérieur pour l'entretien de l'éclairage public.

4 entreprises ont été consultées : RAMPA Energies (Le Pouzin), EIFFAGE Energies (Bourg les Valence), SOBECA (Montélimar) et SARL LOUBIERE (Vaison la Romaine).

2 entreprises sur 4 ont proposé une offre basée sur un cahier des charges identique :

- SOBECA : 59 500,00 € HT annuel soit 178 500 ,00 € HT sur les 3 ans

- SARL LOUBIERE : 8 280,40 € HT annuel soit 24 841,20 € HT sur les 3 ans

L'entreprise EIFFAGE nous a répondu ne pas vouloir nous proposer une offre car elle estime que notre commune se trouve trop éloignée de sa base pour la réalisation de travaux de maintenance de qualité, et l'entreprise RAMPA n'a donné aucune réponse malgré plusieurs rappels.

Compte tenu de ces réponses, Monsieur le Maire propose de retenir la société Loubière pour un montant annuel de 8 280,40 € HT (9 936,48 € TTC) soit 29 809,44 € HT (29 809,44 € TTC) sur les 3 ans. Monsieur le Maire souligne que la commune est très satisfaite des prestations de la SARL Loubière qui entretient l'éclairage public depuis plusieurs années consécutives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la SARL Loubière pour l'entretien de l'éclairage public pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 1<sup>er</sup> avril 2020 pour un montant de 24 841,20 € HT soit 29 809,44 € TTC.

### **Droits de préemption urbain**

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : les parcelles AT n°12, AD n°132, AW n°55 et AW n°79.

### **Dossiers divers**

- Délivrance en nature d'une coupe – Conditions de l'affouage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait délibéré le 13 mars 2013 pour la délivrance de la coupe dans la parcelle n°17 de la forêt communale.

La partie n°1 de cette parcelle d'une superficie de 4.2 Ha a été intégralement vendue et le délai d'exploitation doit se terminer au 31/12/2017.

Monsieur le Maire propose donc la délivrance de la coupe dans la parcelle n°17 (parcelle 2) coupe rase de taillis s'une superficie de 5.2 Ha (40 lots de 1 300 m<sup>2</sup>) pour l'exercice 2018.

A cette occasion, il propose d'approuver le projet de règlement d'affouage suivant :

#### Règlement d'affouage

*Afin d'assurer une exploitation donnant satisfaction tant sur le plan technique qu'administratif je porte à votre attention que le délai d'exploitation de coupe de la parcelle n°17p (parcelle 2) de la forêt communale de Taulignan est strictement fixé au 31 décembre 2021.*

*Je tiens à vous préciser que conformément au Code Forestier, Chapitre n°5, article L.145.1 : « Faute d'avoir exploité leurs lots ou enlevés les bois dans les délais fixés par le Conseil Municipal, les affouagistes sont déchus des droits qui s'y rapportent ».*

*Clauses particulières d'inscription et d'exploitation :*

- *Pour prétendre à l'attribution d'une coupe, l'affouagiste doit être contribuable sur la commune, il s'engage à respecter scrupuleusement le règlement et la date de fin*

*d'exploitation. Le bois coupé devra servir à l'affouagiste et ne sera pas vendu à son profit.*

- *Pour que l'inscription soit prise en compte, l'affouagiste présentera au secrétariat de la mairie un exemplaire de sa taxe d'habitation.*
- *Les inscriptions seront prises uniquement du 15/04/2017 au 31/10/2017 en mairie.*
- *Exploitation interdite du 31/03 au 15/10 de chaque année*
- *Coupe obligatoire et démontage des houppiers des éventuels pins disséminés dans la coupe,*
- *Recépage des souches, du buis et des morts bois (le plus bas possible) au fur et à mesure de l'exploitation,*
- *Respect des arbres de limites ou portant la peinture*
- *Branchages hors des layons de limites*
- *Tout feu interdit en forêt*
- *Fin d'exploitation 31/12/2021 (abattage et sortie des bois) au-delà de cette date le bois redevient propriété de la commune.*
- *Les lots seront attribués par 5 affouagistes sous la responsabilité d'un chef de groupe*

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** la délivrance en nature des produits de la parcelle n°17 (partie 2)

**DECIDE** d'affecter au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques la coupe en question.

**DECIDE**, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 145.1 du code forestier :

- D'effectuer le partage par feu
- Que l'exploitation de la coupe sera réalisée sous la garantie de 3 habitants solvables, Mme Stéphanie Veyrier, M. Abel Rixte, M. Patrick Théolas choisis par le Conseil Municipal soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138.12 du code forestier.
- Que le délai d'exploitation est fixé au 31.12.2021
- Qu'au terme de ce délai, il pourra être procédé à la déchéance des affouagistes qui n'auraient pas terminé l'exploitation de leur lot

**APPROUVE** le règlement d'affouage tel que présenté ci-dessus,

**FIXE** le prix de la coupe à 300 € par affouagiste.

- Création emploi CUI – 26 heures au service technique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 30 novembre 2016, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste dans le cadre des emplois d'avenir au service technique (contrat de 3 ans sur une durée hebdomadaire de travail de 35h).

La mission locale nous a informé en début de semaine, que l'enveloppe dédiée aux emplois d'avenir était « vide », nous n'avons donc plus la possibilité de recruter un emploi d'avenir.

Afin de maintenir la continuité du service, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir la création d'un emploi mais cette fois-ci dans le cadre des emplois unique d'insertion à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'agent polyvalent au service technique sur une durée de travail de 26h/hebdomadaires dans le cadre des CUI pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 et précise que ce poste sera rémunéré au SMIC.

M. Abel Rixte souhaite revenir sur la présentation budgétaire du service eau et assainissement et ne comprend pas que la situation déficitaire du compte administratif 2016 n'ait pas été évoquée lors de la commission finances du 28 mars qui se serait ainsi chargée de travailler le sujet. M. le Maire répond en disant que la préparation budgétaire sur ce service n'était pas achevée à cette date et que l'on ne pouvait pas présenter un travail non terminé aux membres de la commission.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h03

Le Maire,

Jean-Louis MARTIN



